

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE
BELGISCH TIJDSCHRIFT
VOOR NUMISMATIEK EN ZEGELKUNDE

PUBLIÉE
SOUS LE HAUT PATRONAGE
DE S. M. LE ROI
PAR LA
SOCIÉTÉ ROYALE
DE NUMISMATIQUE DE BELGIQUE
AVEC L'AIDE FINANCIÈRE DU
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DU
MINISTÈRE VAN DE VLAAMSE GEMEENSCHAP

UITGEGEVEN
ONDER DE HOGE BESCHERMING
VAN Z. M. DE KONING
DOOR HET
KONINKLIJK BELGISCH
GENOOTSCHAP VOOR NUMISMATIEK
MET DE FINANCIËLE HULP VAN HET
MINISTÈRE VAN DE VLAAMSE GEMEENSCHAP
EN HET
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DIRECTEURS :
PAUL NASTER, TONY HACKENS,
MAURICE COLAERT, PATRICK MARCHETTI

CXXX - 1984

BRUXELLES

BRUSSEL

GHISLAINE MOUCHARTE

À PROPOS D'UNE DÉCOUVERTE DE MONNAIES DE MILET

(Planche II)

Mis au jour dans les environs de Smyrne selon les dires de l'inventeur, un petit trésor de 15 monnaies de Milet apparut en 1982, à Bruxelles, chez M. Jean Elsen, numismate professionnel (1).

Notre étude porte non pas sur l'ensemble du lot mais sur un fragment important du trésor, à savoir 12 monnaies. Trois des monnaies, « identiques » aux autres paraît-il, en furent soustraites intentionnellement ou non (2).

Ce monnayage pose des problèmes de description, de datation mais aussi d'appellation des dénominations monétaires. Nous exposerons les réflexions d'auteurs qui se sont déjà penchés sur la question avant d'interpréter le lot considéré.

Avant de présenter le nouveau lot ou trésor, il est important de rappeler le contexte géographique et historique de Milet du VII^e au V^e s. av. J.-C.

Dès le VIII^e s. et jusqu'au VI^e s., Milet (3) fut la plus puissante des cités maritimes du littoral asiatique de la mer Égée. Elle fonda

(1) Nous remercions vivement Monsieur J. Elsen de nous avoir confié ces monnaies pour étude. Une présentation du lot est faite dans *Liste Jean Elsen*, décembre 1984, 74, p. 2-5.

(2) Pour anecdote, l'inventeur du trésor laissa jouer sa fille avec le lot de monnaies. Elle en laissa tomber trois sur le tapis et celles-ci furent aspirées. Du moins, c'est la version qui fut avancée comme explication devant les trois monnaies manquantes. À d'autres moments de la conversation, l'inventeur faisait entendre qu'il voulait en garder, plus tard encore, qu'il les avait déjà vendues à un autre marchand dont il taisait le nom.

(3) G. KLEINER, *Miletos*, dans *The Princeton Encyclopedia of Classical Sites*, Princeton, New Jersey, 1976, p. 578-582 ; M. MAYER, *Miletos*, dans *RE*, XV, 2,

à son tour non pas des comptoirs mais de vraies colonies : Abydos, Lampsaque, Parion sur l'Hellespont ; Proconnesos, Cyzique sur la Propontide ; Apollonie, Istros, Olbia, Panticapée et Amisos sur le Pont Euxin. Les Milésiens s'établirent même aux bouches du Nil et coopèrent à la fondation de Naucratis.

Riche entre toutes les villes de l'Asie Mineure, Milet mettait à profit ses relations orientales et devint le centre d'un mouvement intellectuel auquel se rattachent les noms des philosophes Thalès, Anaximandre, Anaximène et de l'historien Hécatée.

Milet ne souffrit pas de l'invasion cimmérienne du VII^e s. Une dodécapole formait la confédération ionienne : Samos, Chios, Milet, Éphèse, Colophon, Myonte, Priène, Lébédos, Téos, Clazomènes, Érythrée et Phocée. Ces villes excitèrent la convoitise des rois de Lydie dès l'avènement de Gygès en 687 av. J.-C. Durant la tyrannie de Thrasybule, Milet lutta longtemps contre les rois de Lydie Sadyatte (615-610) et Alyatte (610-561). Celui-ci, en vue d'étendre ses possessions du fleuve Halys à la Mer Égée au prix de conflits avec les cités ioniennes qui occupaient le littoral, mit ces villes sous le joug lydien. En 604, après des guerres incessantes entre Milet et les rois de Lydie, un arrangement avait été signé aux termes duquel le roi de Lydie et Thrasybule s'étaient déclarés hôtes et alliés. Au moment de l'avènement de Crésus en 561, Milet s'était quelque peu affranchie de ses liens ; Crésus réussit à lui imposer sa suzeraineté. Elle fut ensuite prise par les Perses (4).

Dans la seconde moitié du VI^e s., la ville s'allie à Lesbos pour enrayer les empiètements de Polycrate de Samos. Toutes deux perdirent leurs flottes dans ces luttes (5).

En 499, à l'instigation d'Aristagoras, gendre et cousin du tyran Histée retenu prisonnier à Suse, Milet fut entraînée dans la révolte de l'Ionie contre les Perses ; elle fut reprise et pillée en 494 (6) après

1932, col. 1586-1655 ; E. MEYER, *Milet*, dans *Lexikon der Alten Welt*, Stuttgart, 1965, col. 1959-1960 ; P. N. URE-J. M. COOK, *Miletus*, dans *The Oxford Classical Dictionary*, Oxford, 1970, p. 687.

(4) Hér. I, 141, 4 parle d'un traité conclu entre Milet et Cyrus, par lequel le roi de Perse ne fait que confirmer les conventions passées avant lui entre Crésus et la ville.

(5) Hér. III, 39.

(6) Hér. VI, 18 : *Οἱ δὲ Πέρσαι ἐπέιτε τῇ ναυμαχίῃ ἐνίκων τοὺς Ἴωνας, τὴν Μίλητον πολιορκέοντες ἐκ γῆς καὶ θαλάσσης [καὶ] ὑπορύσσοντες <τε> τὰ τείχεα καὶ παντοίας μηχανάς προσφέροντες αἰρέουσι κατ' ἄκρης ἔκτω ἔτει ἀπὸ τῆς*

la bataille du Cap Ladé (7). Détruite, elle resta quelque temps sans frapper monnaie. Les Perses en furent chassés après Mycale en 479 (8). Elle fit partie de la Ligue de Délos, se révolta en 412 (9) et fut prise par les Perses en 402. Elle connut la domination des satrapes cariens Hécatomnos de 387 à 377 (suite peut-être au traité d'Antalcidas) et Mausole de 377 à 367, domination qui cessa lorsque ce dernier transféra sa capitale de Mylasa à Halicarnasse en 367 av. J.-C.

DESCRIPTION DE LA TROUVAILLE

Les monnaies de notre trouvaille sont toutes de même type, présentant au droit la protomé d'un lion à gauche et au revers un ornement floral dans un carré creux (10).

Malgré l'identité du type, chaque coin diffère par quelques détails. Il serait superflu de présenter pour chaque exemplaire une description reprenant toutes les particularités iconographiques, aussi avons-nous établi une description générale détaillée du droit et du revers. Pour chaque exemplaire, nous mentionnerons les seuls traits particuliers.

ἀποστάσιος τῆς Ἀρισταγόρεω καὶ ἠνδραποδίσαντο τὴν πόλιν. « Vainqueurs des Ioniens dans le combat naval, les Perses assiégèrent Milet par terre et par mer, minant les murailles, les attaquant avec toutes sortes de machines ; et, la sixième année à compter de la révolte d'Aristagoras, ils se rendirent maîtres complètement de la ville. »

(7) Id., VI, 7 : *Ἀπικομένοισι δὲ τούτοισι ἐς τοῦτον τὸν χρόνον [καὶ] βουλευόμενοι ἔδοξε περὶ μὲν στρατὸν μηδένα συλλέγειν ἀντίξουν Πέρσησι, ἀλλὰ τὰ τείχεα ῥύεσθαι αὐτοὺς Μιλησίους, τὸ δὲ ναυτικὸν πληροῦν ὑπολιπομένους μηδεμίαν τῶν νεῶν, πληρώσαντας δὲ συλλέγεσθαι τὴν ταχίστην ἐς Λάδην προναυμαχῆσοντας τῆς Μιλήτου · ἥ δὲ Λάδη ἐστὶ νῆσος μικρὴ ἐπὶ τῇ πόλει τῇ Μιλησίων κειμένη.* « Arrivés en ce lieu, ceux-ci délibérèrent, et ils décidèrent qu'on ne rassemblerait pas d'armée de terre pour l'opposer aux Perses, mais que les Milésiens à eux seuls défendraient leurs murailles ; qu'on armerait la flotte sans laisser de côté aucun navire, et que, cela fait, on se rassemblerait au plus vite à Ladé, pour combattre sur mer en faveur de Milet ; Ladé est une petite île en face de la ville des Milésiens. »

(8) Strabon, XIV, 1, 6, 634 ; Plin, *Histoire naturelle*, V, 31, 112.

(9) Thucydide, VIII, 17.

(10) Pour rédiger une description de lion et d'ornement floral avec des termes reconnus, nous avons eu recours à des encyclopédies de zoologie et de botanique.

Droit : *Protomé de lion à gauche* : Le lion, l'œil de profil et grand ouvert au fond de la cavité oculaire, ouvre sa gueule ; les commissures des lèvres tendues creusent la poche de la joue et l'arcade zygomatique. Ses crocs supérieurs et inférieurs sont cachés. De la gueule ouverte sort un « crochet à angle droit » : cette attaque en deux traits est un des points de discussion entre K. Welz et B. Pfeiler. Tous deux ont défendu une interprétation différente. K. Welz ⁽¹¹⁾ l'a interprété comme étant la langue de l'animal qui, tirée en avant, pend le long de la mâchoire inférieure et rejoint l'extrémité de la patte repliée en dessous de lui ; B. Pfeiler ⁽¹²⁾ au contraire l'explique comme étant l'extrémité de son dos puisque le lion détourne la tête, ainsi qu'en témoigne d'ailleurs la position de la patte, les griffes non pas dirigées en avant mais en sens inverse. La peau fine, plissée sur le chanfrein, donne à son mufle un air grimaçant. La crinière touffue est rendue en une série de bouclettes serrées et alignées verticalement. À hauteur de l'angle temporal de l'œil, dans une échancrure et quelque peu en retrait, se dessine une oreille pointue. Sur le sommet de la tête, tels des rayons, des mèches se redressent.

(11) K. WELZ, *Kleinmünzen aus Milet*, dans *Gazette numismatique suisse*, 40, février 1961, p. 100. Dans cet article, K. Welz affirme que le lion tire la langue. Dans d'autres cas, ce genre de crochet angulaire semblerait, suivant Welz, indiquer le dos du lion se retournant.

(12) B. PFEILER, *Zur Münzkunde von Milet*, dans *GNS*, 46, novembre 1962, p. 21. Elle montre qu'il s'agit d'une patte avec ses griffes. Pour élucider cette interprétation, il faut envisager le lion en position couchée, en « chien de fusil », la tête tournée vers la gauche comme ses pattes antérieures. Dès lors, il est logique de considérer ce trait de métal comme la représentation des dernières phalanges terminées par les griffes.

K. WELZ, *Ein neuer Münzfund aus Milet*, dans *GNS*, 57, février 1965, p. 2. Dans cet article, l'auteur assure qu'il n'a jamais vraiment cru à l'hypothèse selon laquelle ce trait de métal représenterait le dos de l'animal. Il réfute tout autant l'avis selon lequel il s'agirait de la patte de l'animal. Ce trait de métal reste l'objet de discussions entre ces deux auteurs qui ne parviennent pas à trouver un terrain d'entente. B. PFEILER, *Die Silberprägung von Milet im 6. Jh. v. Chr.*, dans *Revue Suisse de Numismatique*, 45, 1966, p. 8-9, identifie ce trait de métal non pas comme la langue mais comme la ligne du dos. Il faut envisager le lion en position de sphinx avec la tête retournée. Le trait de métal s'identifie par conséquent à la *scapula* (épaule). Anatomiquement parlant, il aurait fallu intercaler l'humérus entre la *scapula* et l'olécrâne ou coude de la patte.

La patte antérieure musclée et sèche au-dessus de laquelle s'avance la tête s'identifie à la patte antérieure droite (13).

Des comparaisons pour nos lions dans les arts plastiques se trouvent grâce aux travaux de Gabelmann (14) et Brown (15). Nous pouvons ranger nos images parmi les lions de style proprement ionien datés de la seconde moitié du VI^e s., se caractérisant notamment par une gueule assez prononcée, une crinière abondante en forme de capuchon qui se détache du visage mais sans mèches dressées au départ (16).

Revers : *Ornement floral dans un carré creux* : Il se compose d'un point central, de quatre demi-cercles ouverts vers les angles du carré — pétales de fleurs de palmettes — dans lesquels se loge un pistil et entre lesquels, dans les espaces restés libres, s'intercale chaque fois un rayon. Les rayons et les pétales de fleurs comportent une goutte à leurs extrémités tandis que les pistils en ont une à leur extrémité interne et s'allongent en s'étirant vers les angles du carré.

CATALOGUE

1. 1,12 g.
2. Dr. : La peau fine sur le chanfrein n'est pas tellement visible de sorte qu'il n'est pas possible de rendre compte de son plissement éventuel.
1,16 g.
3. Dr. : La peau fine sur le chanfrein n'est plus simplement plissée mais « froncée » et raccourcit de ce fait le mufle. Ce plissement de peau se répercute jusqu'aux paupières. De la crinière tout aussi touffue s'échappent de fines mèches.

(13) La représentation de la patte n'est pas en tous points fidèle à la réalité. Elle se termine par une « pince » et ne laisse pas de place à la main, aux phalanges et aux griffes, à moins que ce ne soit un effet de raccourci.

(14) H. GABELMANN, *Studien zum frühgriechischen Löwenbild*, Berlin, 1965, 128 p., 31 pl.

(15) W. L. BROWN, *The Etruscan Lion*, Oxford, 1960, 209 p., 64 pl.

(16) H. GABELMANN, *op. cit.*, p. 91-95, pl. 25-27. Les datations de Gabelmann concordent avec celles des monnaies, mais l'auteur ignore les sources numismatiques. Il y a là un trait de régionalisme assez prononcé car les lions des monnaies de Cnide, par exemple, n'offrent guère de points de comparaison analogues à ceux des sculptures ioniennes citées par H. Gabelmann.

- Rv. : Deux rayons plus larges s'accolent à deux palmettes.
1,34 g.
4. Dr. : Le globe oculaire moins enfoncé dans la cavité conserve le caractère vif du regard. Ces mèches-flammes s'échappent de la partie antérieure de la crinière.
Il faut noter la forme particulièrement allongée du flan monétaire.
1,10 g.
5. Dr. : Une fine pellicule de métal s'est écaillée dans le champ, devant la tête de plus en plus ramassée sur elle-même.
1,19 g.
6. Dr. : Deux traits fins se coupant à angle droit, laissant la trace de l'attaque — signifiant qu'il y eut deux traits de ciselure — définissent ce qui sort de la gueule, pendant, sans la toucher, le long de la mâchoire inférieure. La toison est fortement usée.
Rv. : Chacun des éléments constituant le motif est isolé l'un par rapport à l'autre. La corolle des palmettes tend à s'affiner, les pétales à se fermer, les rayons à s'allonger et la goutte des pistils à s'enfler à la base.
1,22 g.
7. Dr. : Le faciès est plus osseux et ramassé sur lui-même. L'œil, enfoncé dans la cavité oculaire, n'est même plus perceptible. Le bord de la mâchoire inférieure touche l'extrémité supérieure de la patte. Une protubérance ronde culmine au bout du mufle dont le froncement a totalement disparu. La crinière de bouclettes serrées et alignées, séparée du visage par une ligne marquée, renforce l'impression du volume de la toison. Telle une couronne radiée, une abondante série de mèches se dresse tout autour de la toison.
Rv. : Les gouttes internes des rayons sont plus nettement marquées et ont tendance à se séparer du corps du rayon. Celles des pistils sont enflées à la base et arrondies. Pour deux des palmettes ne subsistent plus que les deux extrémités bouletées des pétales ; la corolle a presque disparu.
1,22 g.
8. Dr. : Seule la crinière est rendue dans son entièreté, toute auréolée de mèches. La patte épouse la forme circulaire du flan.
Rv. : À la description de l'exemplaire précédent, il convient simplement d'ajouter la naissance d'un défaut du coin aux extrémités externes d'un rayon et d'une palmette.
1,12 g.
9. Dr. : Le globe oculaire rond n'est pas inséré au fond de la cavité oculaire. Dans la gueule, grande ouverte, les crocs supérieurs sont visibles. Le bord antérieur de la crinière présen-

te de longues mèches obliques au milieu desquelles, dans une large échancrure, s'inscrit l'oreille.

1,11 g.

10. Dr. : Les crocs supérieurs sont longs et touchent la partie horizontale du « crochet » qui sort de la gueule.

Rv. : L'espace compris entre les pétales et le rayon a tendance à s'amenuiser. Une cassure du coin dans l'un des angles du carré a pour effet de briser la ligne droite d'un pistil et d'un pétale d'une palmette.

1,16 g.

11. Dr. : L'œil, exorbité, perce droit devant lui. Du « crochet » ne subsiste plus que la partie pendant le long de la mâchoire inférieure et épousant la forme du menton pour toucher l'extrémité de la patte. La crinière, toujours aussi volumineuse, est auréolée d'une série abondante de mèches plus longues.

Rv. : Le point central est prisonnier d'un carré dont chaque côté constitue la corolle des fleurs de palmettes non plus de forme ellipsoïdale mais carrée, dont les angles montrent le milieu des quatre côtés du carré creux. Une épaisse goutte, point d'intersection d'un rayon et de deux pétales, ponctue les quatre angles. Deux des côtés du carré creux sont bisautés.

1,56 g.

12. Dr. : Le chanfrein est horizontal comme s'il avait été tiré au trait. La crinière bombée, volumineuse et touffue est rendue en une série de mèches épaisses, serrées et alignées verticalement, sans mèches-flammes.

Rv. : Les pistils sont plus imposants : leur goutte est épaisse, enflée et leur extrémité est moins étirée. De plus, il faut noter un défaut du coin dans les pétales d'une palmette.

1,00 g.

ÉVOLUTION STYLISTIQUE

B. Pfeiler distingue trois types de la protomé de lion sur les monnaies de Milet (17). Ces types illustrent le développement de l'image du lion durant la fin de la période archaïque :

Type A : le lion, détournant la tête, regarde à gauche. La crinière volumineuse, en demi-cercle, laisse entrevoir, dans une rangée de mèches, une oreille pointue, à la hauteur de l'œil.

(17) B. PFEILER, *Die Silberprägung von Milet im 6. Jh. v. Chr.*, dans *RSN*, 45, 1966, p. 8-11.

La peau sur le chanfrein est plissée et donne à l'œil de profil l'impression d'être enfoncé dans une cavité oculaire. La gueule ouverte creuse la poche de la joue et souligne l'arcade zygomatique. Ce n'est pas une langue en angle droit qui sort de la gueule mais la ligne du dos laissant peu de place à l'épaule. La patte en dessous de la tête apparaît clairement mais tombe souvent hors flan.

- Type B : se différencie du type A par l'importance accordée à la protomé au détriment de la grandeur de la tête et de la patte, l'épaule tendant à gagner en volume. Outre cette différence notoire, il faut signaler des variantes dans le nombre et la longueur des mèches de la crinière.
- Type C : se caractérise surtout par un effet de raccourcissement général de la tête. Le modelé est plus simple et plus rude. Une ligne séparant le visage de la crinière renforce l'aspect volumineux de la toison.

La démarche poursuivie pour le classement des revers par B. Pfeiler est identique ; elle distingue également trois types différents d'ornements floraux et mentionne les combinaisons possibles du droit et du revers :

- Type 1 : Un point central vers lequel convergent, en forme de croix, quatre traits interrompus entre lesquels, orientés vers les coins du carré, s'intercalent des formes ellipsoïdales d'où s'échappent chaque fois un trait bouleté à son extrémité interne ; le tout dans un carré creux.
Ce type de revers se rencontre avec le type A du droit.
- Type 2 : Le point central est enfermé dans un carré formé par les formes ellipsoïdales épanouies s'unissant aux rayons pour former un bouquet de trois traits, dont les extrémités se situent au milieu de chaque côté du carré creux dans lequel s'inscrit ce motif. En croix de Saint-André par rapport à ce carré intérieur, se logent les traits aux extrémités internes enflées.
Ce type de revers se combine avec les types de droit A, B et parfois C.
- Type 3 : schématise et simplifie le type 2.
Ce type de revers existe seulement avec le type de droit C.

LE MONNAYAGE DE MILET AU VI^e S. AV. J.-C.

Les monnaies de Milet comptent parmi les plus anciennes. Hérodote place à Sardes l'origine du monnayage. Très tôt, on assiste également à l'émission des plus anciennes monnaies d'électrum de

Milet présentant au droit le lion couché se détournant, symbole d'Apollon, et au revers trois poinçons au type de la tête de cerf, d'un renard courant et d'une rosette à 4 rayons qui se retrouve sur les monnaies en argent ⁽¹⁸⁾.

Nous traiterons successivement de divers problèmes posés par ce monnayage : attribution, datation et métrologie.

Les trouvailles

K. Welz, B. Pfeiler et les auteurs de l'*IGCH* ⁽¹⁹⁾ répertorient un certain nombre de trouvailles composées, sinon exclusivement, du moins en grande partie, de monnaies attribuées à Milet.

A. — En 1962, B. Pfeiler ⁽²⁰⁾ reprend l'article de K. Welz ⁽²¹⁾ paru en 1961 avec l'intention de le compléter et d'émettre certaines critiques ou rectifications. K. Welz présentait une trouvaille de 19 monnaies classées selon trois types, toutes attribuées à Milet (= *IGCH* 1199) :

- | | |
|--|---------------|
| 1 ^{er} type : dr. tête de lion à g.
rv. rosace | 9 exemplaires |
| 2 ^e type : dr. tête de lion à g.
rv. mufle de lion de face | 8 exemplaires |
| 3 ^e type : dr. tête de bélier à dr.
rv. tête d'Apollon à dr., devant : A ;
à l'arrière, un arc. | 2 exemplaires |

Cette trouvaille comptait au départ 23 monnaies ⁽²²⁾. B. Pfeiler critique les attributions des types 2 et 3, car, pour elle, ces monnaies n'appartiennent pas à Milet.

Le type 2 est soit attribué au satrape carien Hécatomnos si l'on se réfère à la *SNG Fitzwilliam* 8517, soit classé parmi les incertaines

(18) K. WELZ, *Kleinmünzen aus Milet*, dans *GNS*, 40, février 1961, p. 99.

(19) M. THOMPSON - O. MØRKHOLM - C. M. KRAAY, *An Inventory of Greek Coins Hoards*, New York, 1973, XVIII + 408 p. (ANS).

(20) B. PFEILER, *Zur Münzkunde von Milet*, dans *GNS*, 46, novembre 1962, p. 20-21.

(21) K. WELZ, *op. cit.*, p. 99-101.

(22) Cette trouvaille apparut sur le marché chez un numismate professionnel de Francfort qui vendit deux exemplaires à Madame B. Pfeiler (un du type 1 et un du type 2), deux autres exemplaires à une collectionneuse (type 3) et le lot de 19 monnaies restant à un marchand suisse. Ce sont ces dix-neuf monnaies que publia K. Welz en 1961.

selon la *SNG v. Aulock* 1819. Pour B. Pfeiler, l'attribution à Hécatomnos est invraisemblable : la légende EK devrait apparaître. Ces monnaies proviennent des environs de Milet et dateraient d'environ 400 av. J.-C.

Le type 3 est rapproché des oboles de Salamine attribuées au roi Évagoras I ou à son prédécesseur Abdémon de Citium (cfr *SNG Lockett* 3074 ; *BMC* 42-44). Les signes interprétés par K. Welz comme un alpha et comme un arc sont en fait des signes d'écriture chypriote. L'un d'eux est interprété comme « go » qui se retrouve aussi sur les pièces d'or d'Évagoras indiquant probablement le lieu d'émission de ce numéraire, à savoir Golgoi, site non encore localisé avec précision.

B. — En 1965, K. Welz ⁽²³⁾ publie une trouvaille fermée (= *IGCH* 1168) de 21 monnaies relativement mal conservées, se composant de :

6 monnaies du type 1 de Milet.

10 « modules » de 0,1 g, inconnus jusqu'à ce jour, présentant au dr. une tête de lion à g. ou à dr. et au rv. une colombe et 2 globules à g. ou à dr. ; elles ne sont pas sans rappeler celles de Milet.

4 monnaies de 0,1 g avec au dr. la représentation d'une fleur et au rv. 5 points (1 point central et 4 dans un demi-cercle), attribuées sans certitude à Milet ou à une autre ville d'Ionie.

1 hémiobole probablement d'Érétrie montrant au dr. un bucrâne et au rv. 4 impressions incuses.

C. — En 1966, B. Pfeiler ⁽²⁴⁾ cite une suite de trouvailles contenant des monnaies similaires à celles de notre lot.

IGCH 1638 trésor du Delta ⁽²⁵⁾ de 1887 renfermant 6 oboles et d'autres frappes de la période archaïque.

IGCH 1637 trésor de Demanhur ⁽²⁶⁾ de 1901 contenant 165 monnaies dont 19 sont attribuées à Milet (10 1/12^{es} de statère présentant au dr. une protomé de lion à g. et 9 1/12^{es} de statère avec la protomé de lion à dr.).

(23) K. WELZ, *Ein neuer Münzfund aus Milet*, dans *GNS*, 57, février 1965, p. 1-2.

(24) B. PFEILER, *Die Silberprägung von Milet im 6. Jh. v. Chr.*, dans *RSN*, 45, 1966, p. 1-25.

(25) W. GREENWELL, *On a find of archaic Greek coins in Egypt*, dans *Numismatic Chronicle*, 1890, p. 4, pl. 1, 10-15.

(26) H. DRESSEL - K. REGLING, *Zwei ägyptische Funde altgriechischer Silbermünzen*, dans *Zeitschrift für Numismatik*, 37, 1927, p. 62-64.

IGCH 1164 Asie Mineure. Anatolie : 10 oboles dont 3 apparurent dans le commerce en 1960.

SNG Cop 947, 948, 953 provenant du même endroit et achetées ensemble.

SNG Cop 945, 949 découvertes à Myndos.

RSN, 45, 1966, p. 12 (voir note 24).

trouvaille d'Anatolie comptant un ensemble de 23 monnaies se répartissant comme suit : 1 obole d'Éréttrie et 22 monnaies de Milet (6 $1/12^{\text{es}}$ de statère de type 1, 10 $1/48^{\text{es}}$ de statère — 2 de type B et 8 représentant au dr. une protomé de lion à dr et au rv. un oiseau entre deux boules —, $1/64^{\text{e}}$ de statère au mufle de lion au dr. et un gorgoneion au rv. et 5 $1/96^{\text{es}}$ de statère montrant au dr. une rosette de soleil et au rv. 4 points groupés autour d'un point central. Toutes ces monnaies sont attribuées à Milet.

D. — D'autres trouvailles furent répertoriées dans l'*IGCH* :

IGCH 1165 Asie Mineure ⁽²⁷⁾ avant 1893 4 monnaies de Milet

IGCH 1195 Ionie avant 1940 21 oboles de Milet

IGCH 1196 Asie Mineure avant 1894 1 obole de Milet

IGCH 1205 Gherelli près de Bodrum
Carie 1853 1 obole de Milet

IGCH 1482 Syrie ⁽²⁸⁾ région du Hauran
1967 5 dioboles de Milet

IGCH 1644 Assyut ⁽²⁹⁾ 1968-1969 5 oboles ? de Milet

IGCH 1792 Suse 1931-1932 1 hémidrachme,
13 dioboles,
1 trihémiobole de Milet

Datation

Selon E. Babelon ⁽³⁰⁾, des monnaies d'argent furent frappées entre la chute de Crésus en 546 et la ruine de Milet en 494. La protomé de lion regardant en arrière est le type de Milet sous la domination perse jusqu'en 494 ; elle reparait et se perpétue dans cette ville lorsque celle-ci recommence à battre monnaie au iv^e s. La rosace stylisée du revers est aussi un symbole caractéristique du numé-

(27) O. MØRKHOLM, *Une trouvaille de monnaies grecques archaïques*, dans *RSN*, 50, 1971, p. 79-91.

(28) C. M. KRAAY - P. R. S. MOOREY, *Two fifth century Hoards from the Near East*, dans *Revue Numismatique*, 1968, p. 182-235.

(29) M. PRIGÉ - N. WAGGONER, *Archaic Greek coinage. The Assyut hoard*, Londres, 1975, 143 p., 32 pl., 1 carte.

(30) E. BABELON, *Traité des monnaies grecques et romaines. Deuxième partie. Description historique*, t. 1, Paris, 1907, col. 49-50.

raire milésiaque ; elle persiste longtemps mais subit des modifications dans l'arrangement des pétales.

Selon K. Welz ⁽³¹⁾, les monnaies présentant au dr. la protomé de lion à g. et au rv. l'ornement floral dans un carré creux ont été frappées durant la période de prospérité de la ville, c'est-à-dire avant la révolte ionienne qui entraîna sa destruction complète en 494.

Les auteurs de la *SNG Cop* 944-955 situent ces monnaies aux vi^e-v^e s., sans essayer de les classer.

En 1962, B. Pfeiler ⁽³²⁾ ne date pas les monnaies de la période d'avant la destruction de la ville comme l'avait affirmé K. Welz ⁽³³⁾, mais plutôt du milieu du v^e s. ou même de la fin du v^e s. Comme argument, elle avançait la composition même du trésor renfermant 23 monnaies réparties en 3 types ⁽³⁴⁾. L'auteur fonde l'interprétation de ce trésor sans distinguer les 3 types de monnaies ; elle n'isole pas le premier type comme elle le fera dans un article ultérieur. Les deux résultats, dès lors, ne peuvent être comparés. La date proposée tient compte de l'ensemble des monnaies et ne vaut pas seulement pour le premier type. Elle ne précise pas les dates de passage d'un type à l'autre.

De plus, l'auteur distingue deux styles pour la représentation de la tête de lion, à savoir un type archaïque ⁽³⁵⁾ qui se rapproche de modèles orientaux et un type « grec » ⁽³⁶⁾ auquel appartiennent toutes les monnaies du lot considéré. Elle date ces monnaies au type archaïque de l'époque antérieure à la destruction de la ville tandis que les monnaies au type « grec » appartiendraient, selon elle, à l'époque postérieure à la reconstruction de la cité.

En 1966, B. Pfeiler ⁽³⁷⁾ propose, d'après les trouvailles (la présence ou l'absence de monnaies) et selon le type, des fourchettes de data-

(31) K. WELZ, *Kleinmünzen aus Milet*, dans *GNS*, 40, février 1961, p. 99.

(32) B. PFEILER, *Zur Münzkunde von Milet*, dans *GNS*, 46, novembre 1962, p. 20-21.

(33) Cfr note 31.

(34) Cfr p. 27 = *IGCH* 1199.

(35) La tête a une forme oblongue, une mâchoire inférieure anormalement grande ; la crinière touffue comporte des lignes droites à son extrémité interne et des rangées de petites mèches régulières. Du fond de cette toison se détache une oreille grande et pointue. L'œil est vu de face.

(36) La tête est courte et ronde, la crinière a une forme d'arc et se détache du mufler. L'oreille est petite et l'œil est vu de profil.

(37) B. PFEILER, *Die Silberprägung von Milet im 6. Jh. v. Chr.*, dans *RSN*, 45, 1966, p. 11-16.

tion. Par les trésors du Delta et d'Anatolie enfouis avant 500 av. J.-C. et comportant des monnaies de type A et de type B, il est démontré que les monnaies de type B circulaient à cette époque et que les monnaies de type A étaient apparues bien auparavant, vu leur degré d'usure. Aucun des trésors ne comprend de monnaies de type C. Ces dernières sont donc apparues après 500 av. J.-C. Elles n'apparaissent pas non plus dans les trouvailles du ^{ve} s. Compte tenu du style archaïque de leur type, elles se situent entre 500 et 494.

L'auteur tente de proposer une datation en fonction de l'évolution des divers types de la protomé de lion :

avant 520 : type A. Cette datation a pu s'établir en comparant ces monnaies à celles frappées par les rois de Lydie. Les frappes de Lydie, pour autant qu'elles soient connues, peuvent être divisées en deux groupes respectivement attribués à Alyatte et à Crésus. Une comparaison avec les figurations de lion des monnaies d'Alyatte et celles des monnaies du type A ne donne aucun résultat, tandis que les représentations de lion sur les statères d'or et d'argent de Crésus montrent une correspondance assez surprenante avec les monnaies milésiaques de type A.

Se fondant sur la comparaison du type lydien du lion de Crésus, Mme Pfeiler place les monnaies de type A aux environs de 550 à 520.

520-500 : type B qui circulait avant 500 comme l'attestent les trésors du Delta et d'Anatolie enfouis avant 500 et comportant des monnaies de type B. Ce type s'est développé à partir du type A.

500-494 : type C. Ces monnaies n'apparaissent pas dans les trouvailles du ^{ve} s. ; leur style les rapproche encore de l'époque archaïque.

Le système monétaire

H. A. CAHN⁽³⁸⁾ a récemment clarifié le problème concernant l'appellation des dénominations monétaires du système milésiaque. Contrairement aux présomptions d'une série d'auteurs⁽³⁹⁾, les monnaies

(38) H. A. CAHN, *Knidos. Die Münzen des sechsten und des fünften Jahrhunderts v. Chr.*, Berlin, (Deutsches Archäologisches Institut. Antike Münzen und Geschnittene Steine, IV), 1970, p. 179-184.

(39) SNG Cop 944-955 ; BMC Ionia, p. 185, 14-33 ; Pozzi, 2481 ; E. BABELON, II, 2, col. 1049-1052, pl. 149, 2-5 ; S. W. GROSE, *Catalogue of the Mc Clean Collection of Greek coins*, vol. III, p. 138, 8210-8212.

0,91 g Weber coll. 6033

de 1,15 - 1,20 g portent non pas le nom de dioboles mais celui d'oboles ou de 1/12^e de statère. La découverte de tétartémoria (1/4 d'obole) et d'hémioboles de Colophon portant respectivement les monogrammes TE et HM, pesant 0,15 - 0,35 g et 0,30 - 0,65 g (40), a permis d'établir le système fondé sur un abaissement du poids des subdivisions. À partir de ces éléments, l'auteur restitue le système métrologique qu'illustre ce tableau :

didrachme ou statère	14 g
drachme	7 g
tétrobole	4,70 g
hémidrachme	3,50 g
diobole	2,30 - 2,40 g
trihémiobole	1,75 g
obole	1,15 - 1,20 g
tritétartémorion	0,85 - 0,90 g
hémiobole	0,50 - 0,60 g
tétartémorion	0,25 - 0,30 g

Selon E. Babelon (41), il est impossible d'admettre que Milet n'ait pas frappé de monnaies d'argent avant le désastre de Ladé alors que les cités voisines monnayaient des séries d'électrum concurremment à l'argent. L'auteur présente comme suit les différents types monnayés à Milet :

- 0,96 g sept. 81, *Num. Circ.* 89, 5996
 - 0,97 g *Traité*, II, 2, 1755
 - 1,00 g *Traité*, II, 2, 1754
 - 1,08 g 4.5.82, *Kölner Münzk.* V. 32, 152
 - 1,10 g Weber *coll.* 6035 ; 2.2.84, *Gorny* V.28, 3912 ; 29.11.82, *Tietjen*, V. 42, 22
 - 1,11 g *Traité*, II, 2, 1756
 - 1,12 g 4.11.83, *Kölner Münzk.* V. 35, 39
 - 1,13 g 14.4.83, *Berliner Münzk.* V. 17, 54
 - 1,18 g Weber *coll.*, 6036 ; 27.5.81, *Peus* V. 301, 407-408
 - 1,20 g 16.11.78, *Sternberg*, V. 8, 115
 - 1,21 g Weber *coll.* 6034
 - 1,25 g *Traité*, II, 2, 1753 ; 7.5.81, *Hess* V. 251, 80.
- (40) H. A. CAHN, *loc. cit.*, p. 179-180.
- (41) E. BABELON, *Traité*, II, 1, col. 265-268.

Électrum	Argent
1. Pièces à la face striée ⁽⁴²⁾ (VII ^e ou milieu VI ^e s.) hémistatère tritè hecté hémihecté myshémihecton ou obole	Des statères d'argent très épais de style primitif se partageant en deux groupes furent attribués à Milet ⁽⁴⁶⁾ I. a) dr. tête de lion de profil, gueule béante, épaisse crinière rv. carré creux en quatre compartiments
2. Série au lion couché à g. ou à dr. ⁽⁴³⁾ statère hémistatère tritè tétarté	b) dr. protomé de lion détournant la tête en rugissant rv. carré creux à surface rugueuse
3. Série au mufle de lion ⁽⁴⁴⁾ statère tritè hecté hémihecté myshémihecton	II. dr. mufle de lion de face. Le mufle de lion se rencontre également à Samos et à Lesbos. Dès lors, seuls le poids et certaines particularités techniques et stylistiques peuvent aider à reconnaître celles de ces espèces qui appartiennent à Milet.
4. Série à la protomé et à la tête de lion ⁽⁴⁵⁾ statère tritè tétarté hecté hémihecté	Comme monnaies divisionnaires ⁽⁴⁷⁾ sont attestées les hémidrachmes et les dioboles.

Pour le monnayage en argent, l'attribution du type Ia à Milet semble non justifiée selon B. Pfeiler ⁽⁴⁸⁾. La tête de lion ne correspond pas à l'image héraldique de Milet qui recourt à la tête retournée. L'attribution du type Ib à Milet est incertaine. Pour le type II, l'auteur reprend les mêmes traits pertinents que E. Babelon.

(42) *Ibidem*, col. 17-22.

(43) *Ibidem*, col. 22-26.

(44) *Ibidem*, col. 26-30.

(45) *Ibidem*, col. 36-44.

(46) *Ibidem*, col. 265-272.

(47) *Ibidem*, II, 2, col. 1049-1052.

(48) B. PFEILER, *Die Silbermünzen von Milet im 6. Jh. v. Chr.*, dans *RSN*, 45, 1966, p. 5-7.

Notre propos n'est pas d'entrer dans le débat relatif à la datation de ces monnayages. Nous nous bornerons à préciser leur fonction et à reprendre quelques traits stylistiques. Pour comprendre le système métrologique en vigueur à Milet, il est nécessaire d'ouvrir une parenthèse pour expliquer la politique monétaire des rois de Lydie (49). Au contraire de son prédécesseur Alyatte, dont nous ne connaissons que le monnayage en électrum, Crésus, au début de son règne, a remplacé la frappe en électrum par un système bimétallique d'or et d'argent. On peut supposer dès lors que vers le milieu du VI^e s., Milet, pour ne pas être isolée dans les transactions commerciales, passa à la frappe des monnaies en argent.

Un système d'équivalences existait entre les différents métaux ; 10 à 1 était le rapport électrum-argent ; 1 à 3/4 était le rapport électrum-or. Ainsi, on pouvait par exemple changer un 1/12^e de statère d'électrum pour l'équivalent de 10 1/12^{es} de statère d'argent.

Toujours selon B. Pfeiler, deux systèmes monétaires semblent avoir fonctionné parallèlement à Milet : le système des monnaies d'électrum et le système des monnaies d'argent.

Il est permis de croire, par les parallèles stylistiques observés, comme le pense B. Pfeiler, que le 1/12^e de statère au type du lion à la tête retournée fut frappé en même temps que les monnaies en électrum. Cette dénomination monétaire aurait été considérée comme une monnaie de change dans les transactions commerciales.

CONCLUSION

L'ensemble des monnaies cataloguées renferme des pièces appartenant pour le dr. aux types A et B de Pfeiler et, pour le revers, aux types I et II. Les types C et III sont absents.

Le classement des monnaies tient compte de l'évolution à la fois de la figuration de la tête de lion et de l'ornement floral comme de la technique de la frappe.

Même comme fragment, ce lot recèle quelque importance, non seulement pour son aspect quantitatif mais aussi pour son aspect iconographique.

(49) *Ibidem*, p. 5-7 ; 16-19.

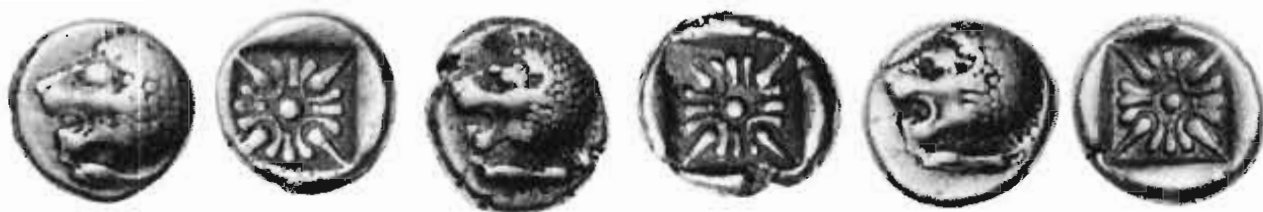
Peu de trouvailles de ce type furent mises au jour jusqu'à présent ; nous les avons recensées. Notre lot comptait, d'après les dires de l'inventeur, exclusivement des monnaies de Milet.

Le problème iconographique posé par la présence du crochet à angle droit n'est pas facile à résoudre ; il est déterminé par la position même du lion. L'examen minutieux d'un seul exemplaire ne suffit pas à trancher la question soulevée. Il est nécessaire de confronter chaque coin monétaire pour en retirer les traits pertinents. Les monnaies portant dans le catalogue les numéros 3, 4, 8, 9, 10 montrent distinctement la patte dirigée non dans le sens de la tête mais dans le sens opposé. Cette attaque en deux traits ne peut donc s'expliquer comme l'extrémité antérieure de la patte. Sur les exemplaires répertoriés aux numéros 3, 4, 9, 10, ce « crochet à angle droit » est fortement marqué ; l'explication selon laquelle il représenterait la langue ne peut être soutenue ; dès lors nous considérons ce trait de métal comme étant l'extrémité de l'épaule.

La sculpture ou la céramique ont rarement la possibilité d'offrir, comme les séries monétaires, une confrontation entre plusieurs exemplaires similaires.

La datation de ces monnaies fut débattue particulièrement par deux auteurs, pendant de nombreuses années. Ces fractions seraient apparues dès le milieu du ^{vi}e s., vers 550, et auraient circulé jusque vers 500 av. J.-C. Malgré les nombreuses controverses et contradictions, elles dateraient de la période antérieure à la destruction de la ville en 494.

La dénomination précise fut également un sujet de discussion ; longtemps on considéra ces monnaies comme des dioboles ; en fait il n'en est rien ; ce sont des 1/12^{es} de statère correspondant à l'obole du système milésiaque.



1

2

3



4

5

6



7

8

9



10

11

12

